

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE MONESTIER MERLINES

Folio : 501

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 08
Absents : 03

N° 2024-09-04

Séance du 13 décembre 2024

L'an **deux mil vingt-quatre**

Et le treize décembre

A **dix-huit** heures et **trente** minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Nathalie LE GALL, Maire.**

Présents : Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Claude FERLANDA, Mme Laurence LEPEITRE, Mme Nathalie LE GALL, Mme Maryvonne PRADEL, Mme Nathalie LAVAL, M. Sylvain OLLIER.

Absents excusés : M. Sylvain COUDERT donne pouvoir à M. Jean-Paul DEVEDEUX.

M. Marcel OLLIER donne pouvoir à M. Claude FERLANDA.

Absents : Mme Géraldine GOURGEONNET

Date de la convocation : 05 décembre 2024

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

**Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ECOLES ELEMENTAIRES
DU RPI (EYGURANDE ET MERLINES)**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier reçu de la part de Mme Sylvie BACHELLERIE concernant une demande de subvention pour financer un séjour au centre ODCV de La Martière à Oléron.

Le montant du séjour par enfant s'élève à 445 €, le département prendrait en charge 38 %. Il resterait à financer 276 € par élève.

Mme Bachellerie souhaiterait fractionner cette somme entre les familles, l'association des parents d'élèves, les coopératives scolaires et les mairies.

Le montant demandé aux communes est de 90 € par enfant.

Le conseil municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, décide de verser une subvention exceptionnelle au RPI à hauteur de 90 € par enfant.

Votants : 10 dont 2 pouvoirs	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
------------------------------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Nathalie LE GALL



Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 19/12/2024
Et de la publication le 19/12/2024

A MONESTIER-MERLINES, le 19/12/2024

Le Maire,
Nathalie LE GALL



Date de transmission de l'acte: 19/12/2024
Date de réception de l'AR: 19/12/2024
019-211914106-20240904-DE

AGED I

Date de transmission de l'acte: 19/12/2024
Date de reception de l'AR: 19/12/2024
019-211914106-20240904-DE
A G E D I